



Se taire en assemblée générale – Mode d'emploi pour la mobilisation dans l'ESR –



Vous êtes :

- Titulaire Un homme Parisien·ne
- Cis Chercheur·se Blanc·he Rang A
- De nationalité française Valide Enseignant·e
- Hétérosexuel·le À l'aise avec la prise de parole en français

Plus vous avez coché de cases, plus ce mode d'emploi devrait vous être utile : lisez-le attentivement et relisez-le autant de fois que nécessaire !

Règle n°1 : Il n'est pas obligatoire de parler en assemblée générale. Vous pouvez assister à une AG sans prendre la parole. Ceux qui ont déjà expérimenté s'en sortent en général sans séquelles.

Règle n°2 : Pour prendre la parole, il faut s'inscrire sur le tour de parole et attendre que la personne qui s'occupe du tour de parole vous la donne.

Corollaire n°1 de la règle n°2 : Ne prenez pas la parole si on ne vous la donne pas.

Corollaire n°2 de la règle n°2 : Ne coupez pas la parole de la personne en train de parler.

Règle n°3 : Ne demandez la parole que si vous avez quelque chose de précis à dire, en respectant l'ordre du jour. À moins que la discussion ne porte sur l'ordre du jour lui-même. Dans ce cas, ne demandez la parole que pour proposer l'ajout d'un point à l'ordre du jour. C'est un peu tricky, mais vous allez y arriver !

Règle n°4 : Ne demandez la parole que si ce que vous souhaitez dire n'a pas encore été dit, même si vous pensez que vous le diriez mieux.

Règle n°5 : Demandez-vous si ce que vous voulez dire ne risque pas de heurter des personnes dans la salle en raison des dominations qu'elles subissent.

Règle n°6 : Avant de demander la parole, demandez-vous si ce que vous allez dire ne pourra pas être mieux dit par une personne directement concernée par ce dont vous voulez parler (la précarité des non-titulaires, la précarité étudiante, la situation des étudiant·es ou doctorant·es étranger·ères, le validisme, le sexisme, le racisme, la transphobie, la situation des personnels techniques et administratifs, etc.).

Règle n°7 : Si, au moment où on vous donne la parole, ce que vous souhaitiez dire a entretemps déjà été dit par une autre personne, renoncez à votre tour de parole. On sait que c'est dur, mais c'est possible. Des études scientifiques ont démontré que cela allongeait l'espérance de vie.

Règle n°8 : Le temps de parole qui vous est donné est un temps de parole maximal. Vous avez le droit de parler moins longtemps. Même moins longtemps que la vacataire qui a pris la parole juste avant vous. Essayez, vous verrez : ça fait un bien fou.



Les engagements qui suivent sont là pour faciliter la parole de chacun·e tout en replaçant l'écoute active et collective au centre des échanges.

1. Veuillez demander la parole et attendre que la personne qui est en charge de prendre les tours de parole vous la donne, ce qui implique également :

- * de ne pas prendre la parole si on ne vous la donne pas ;
- * de ne pas couper la parole de la personne qui est en train de parler ;

2. De ne pas vous sentir obligé·e de vous exprimer sur tous les sujets.

3. De privilégier des gestes pour manifester votre assentiment lors d'une prise de parole, plutôt que de prendre la parole pour exprimer différemment ce qui vient d'être dit.

4. De parler en votre nom, et non à la place des personnes concernées, en portant une attention particulière à situer votre parole (i.e. à dire d'où vous parlez), en particulier si vous êtes dans une situation privilégiée, afin de ne pas heurter des personnes en raison des dominations qu'elles subissent.

5. De ne pas chercher à trouver des solutions à des problèmes si personne ne vous l'a explicitement demandé.

**Merci beaucoup pour cette
attention aux autres !**